

EDITION AVRIL 2024

# BASSILLAC & AUBEROCHE

## LE MAG' NUMERO 7

JOURNAL D'INFORMATION DE  
LA COMMUNE DE BASSILLAC  
ET AUBEROCHE

*Bassillac - Blis et Born - Eyliac  
Le Change - Milhac d'Auberoche  
St Antoine d'Auberoche*



**Mairie de Bassillac et Auberoche**

750 Avenue François Mitterrand 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE

Contact téléphonique: 05.53.54.42.01

Par mail : [accueil@bassillac-et-auberoche.fr](mailto:accueil@bassillac-et-auberoche.fr)

Site internet communal: [www.bassillac-et-auberoche.fr](http://www.bassillac-et-auberoche.fr)

Directeur de la publication: Michel Beylot

Création et conception du Mag : Dominique Barde

Crédit photos: Le Studio Digital



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le budget primitif qui vient d'être voté par le conseil municipal à **l'unanimité moins sept abstentions** est l'acte juridique qui autorise notre commune à effectuer des dépenses et percevoir des recettes pour l'année 2024.

Nous avons constaté et pris en compte, lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 mars dernier, les contraintes financières que subissent aujourd'hui toutes les communes.

Certaines dépenses ont été ajustées afin de construire un budget à l'équilibre. Nous avons par ailleurs, fait le choix cette année encore, **de ne pas augmenter nos taux d'imposition**, tout en maintenant un programme d'investissement élevé.

2024 sera une année importante, une année charnière de ce mandat.

Vous constaterez en découvrant ce nouveau numéro du "Bassillac le Mag", que de nombreux projets sont amorcés. Cette année sera marquée par le lancement de gros chantiers, au premier rang desquels la rénovation de l'école et la construction des courts couverts de tennis à Bassillac, l'aménagement de la cour d'école, du parking de la mairie à Le Change, la rénovation énergétique de l'école d'Eyliac, le projet de rénovation de la Forge et du parking de l'école à Milhac d'Auberoche...

Financer de tels projets pour une commune de notre taille exige un dialogue le plus large possible avec nos partenaires financiers. Nous restons projetés vers l'avenir, avec une vision pluriannuelle de nos investissements. Demain Bassillac et Auberoche présentera un autre visage et déjà, la phase de transformation est bien entamée. Nous œuvrons inlassablement pour rendre notre commune encore plus attractive pour ses habitants et ses commerces. Gardons notre identité, notre proximité et le dynamisme de nos associations, nos véritables atouts pour avancer.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'après notre dernière entrevue avec Mr le Préfet de la Dordogne, **le projet de contournement Est de l'agglomération a été sorti des programmations à venir.**

## LE MOT DU **MAIRE**

**NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT  
UNE HEUREUSE ET LONGUE RETRAITE  
À ALAIN JOUBERT QUI A DIRIGÉ  
PENDANT 21 ANS LES SERVICES DE  
NOTRE COMMUNE ET ACCUEILLONS  
SANDRINE GUIONIE EN POSTE DEPUIS  
LE 7 AVRIL 2024.**



Michel BEYLOT  
Maire de  
BASSILLAC ET AUBEROCHE  
TEL : 06.26.10.89.56



Cécile LUMELLO  
1ere Adjointe  
Maire déléguée EYLIAC  
TEL : 06.17.23.31.43

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT LES RÉSULTATS 2023 & PRÉVISIONS 2024



La fin du premier trimestre est pour toutes les communes la période où nous disposons des comptes définitifs de l'année écoulée, et au 15 avril la date limite où nous devons présenter nos budgets pour l'année en cours. Notre commune a exécuté l'exercice 2023 avec un excédent de fonctionnement jamais atteint de **1 031 418 euros**.

Nos dépenses comparées aux dépenses cumulées des 6 communes fin 2016 avant fusion n'ont progressé que de **+4.87%** sur 7 ans grâce aux économies de gestion. En même temps sur cette même période et grâce à la fusion, nos recettes ont fortement progressé de **+ 21.16%**, nous permettant ainsi de mieux investir pour l'avenir.

Le 15 avril 2024, nous avons, après avoir approuvé les comptes 2023, voté le budget 2024 qui progresse modestement de **+3.94%**.

Ainsi nous restons toujours en capacité de ne pas augmenter nos taxes locales qui restent toujours les plus basses des 43 communes du grand Périgueux.

En ce qui concerne nos projets d'investissements, nous maîtrisons le financement de tous les engagements pris dans le cadre de notre mandat grâce notamment à un emprunt programmé de **600 000 euros** largement compatible avec notre santé financière.

- 1. Nos enfants et nos écoles** bénéficient cette année de la programmation d'une somme de **1 859 206 euros**. Nous verrons sortir de terre ou s'achever des dossiers dont les plus importants concernent le centre de loisirs de Le Change et la rénovation de l'ancienne maternelle de Bassillac.
- 2. Nos jeunes et le sport** bénéficient d'une programmation de **956 400 euros** permettant la création des terrains de tennis couverts de Bassillac, libérant ainsi totalement le gymnase pour le basket et le foot. De même que seront opérationnels les 5 terrains multi sports de la commune.
- 3. En lien avec le syndicat départemental d'électrification (SDE)**, un vaste programme de rénovation énergétique en cours d'étude va démarrer dans les deux ans à venir grâce à des co-financements du fonds vert.

## RATIOS COMPARATIFS AVEC LES COMMUNES DE 3500 À 5000 HABITANTS.



Karine CHOULY  
Conseillère Déléguée &  
Présidente de la  
commission des  
finances

	BASSILLAC ET AUBEROCHE	MOYENNE NATIONALE
DÉPENSES PAR HABITANT	833 €	845€
TAUX D'ENDETTEMENT EN 2023	52%	70%
TAUX D'ENDETTEMENT EN 2024	68%	70%

4.L'aide aux associations s'intensifie avec un budget de **51 150 euros** et une programmation exceptionnelle à l'étude pour le 80ème anniversaire de la libération et des évènements tragiques survenus sur notre commune en Août 1944.

5.**Nous investissons à nouveau dans un programme d'équipement en matériel** à hauteur de **100 000 euros** au bénéfice de nos agents d'entretien dont la tâche devient de plus en plus lourde dans le contexte de la dérive climatique.

Une somme de **371 000 euros** reste à nouveau affectée à l'entretien de nos chemins et de nos routes avec une attention particulière portée sur la propreté de nos points d'apports volontaires (des actions en ce sens ont démarré depuis quelques semaines).

## **SANDRINE GUIONIE NOUVELLE DIRECTRICE DES SERVICES SE PRESENTE**

Après plus de 20 années de service à la commune de Bassillac puis Bassillac-et-Auberoche, Alain JOUBERT, Secrétaire général de Mairie a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis le 11 avril, Sandrine GUIONIE l'a remplacé en qualité de Directrice Générale des Services de la commune.

Forte d'une longue expérience au sein de collectivités territoriales de Dordogne, elle a été successivement Directrice d'un service des finances d'une communauté de communes, Secrétaire Générale de Mairie, puis dernièrement Directrice Générale Adjointe d'une grande commune.

Elle a été choisie pour nous rejoindre et mener à bien la feuille de route que lui a confié Monsieur le Maire.



*« Je suis très heureuse de rejoindre la commune de Bassillac-et-Auberoche qui constitue pour moi une nouvelle aventure au cœur d'une commune qui me correspond car elle allie à la fois une identité péri-urbaine et rurale qu'il convient de concilier ; c'est d'ailleurs dans ce sens que Monsieur le Maire m'a demandé de travailler. Sous son impulsion, j'ai pour missions entre autre de restructurer les services afin de fédérer pour un projet partagé autour de la commune nouvelle. »*

## **VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER**



**PATRICK LAMIT**  
Conseiller Délégué



**Cécile LUMELLO**  
1ère Adjointe  
Maire déléguée EYLIAC



**Jean Michel BOUCHER**  
Maire délégué ST ANTOINE  
D'AUBEROCHE

### **AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :**

-----  
**KARINE CHOULY**  
**FABIEN ZERBIB**  
**MORGAN VILLATE**  
**ÉMILIE CASTANIÉ**  
**STÉPHANE MOTTIER**

# L'ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET DE NOS ÉQUIPEMENTS

## ASSAINISSEMENT LE CHANGE

Malgré les conditions climatiques peu favorables et les différentes fouilles réalisées, l'assainissement a enfin pu démarrer.

Le branchement au réseau d'assainissement collectif consiste à mettre en place une canalisation d'évacuation des eaux usées d'un bâtiment (immeuble ou maison) vers le réseau d'assainissement public.

Ce branchement est constitué d'une :

- Partie publique qui s'étend du réseau d'assainissement jusqu'à la boîte de branchement (généralement située sur le trottoir ou sur la voirie).
- Partie privée qui s'étend de la boîte de branchement à la partie privative de l'immeuble (WC, cuisine, etc...).

L'assainissement collectif par un ensemble de canalisations conduira les eaux, par gravité (pente) ou pompage (postes de refoulement), vers une station d'épuration, chargée de restituer les eaux propres dans le milieu naturel.



## 2EME FLEUR POUR LA COMMUNE



Grâce au professionnalisme de Julie, Laurent et Vincent, le Jury Régional du Label "Villes et villages fleuris" a décerné la 2ème fleur sur le village de Bassillac historique.

Le fleurissement de nos villages se poursuit par Saint Antoine au mois de mai puis sur tous les autres villages de la commune.



Villes et Villages Fleuris  
NATIONAL

2023

Le Jury Régional du Label  
« Villes et Villages Fleuris »  
Nouvelle-Aquitaine a décerné à la commune de

**Bassillac et Auberoche (24)**

le Label Villes et Villages Fleuris

**2 Fleurs**



Christelle Charrieres  
Présidente du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine  
Présidente du Jury Régional du Label « Villes et Villages Fleuris »



# L'ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET DE NOS EQUIPEMENTS

## CHEMINS COMMUNAUX

Les chemins communaux ayant subi de fortes dégradations suite aux pluies que nous subissons depuis maintenant plusieurs mois, nécessitent un grand programme de réfection.

Compte tenu de la récurrence de ces évènements climatiques nous priorisons nos travaux sur l'assainissement de nos routes ( curage des fossés, et nettoyage des buses ).

Au regard du temps investi sur la gestion des chemins, nous ne pratiquerons pas d'élagage cette année sauf cas exceptionnel.



2000 tonnes de graviers.



Soit environ 65 camions.



Représentant 4500 h de travail.



Représentant 45 kms de chemins sur les 6 villages.



## FAUCHAGE RAISONNÉ

La période de fauchage démarre à compter du 13 Mai pour une durée approximative d'un mois. Nous entamerons par la suite le curage des fossés sur l'ensemble de la commune.

## RÉSEAU D'EAU COURANTE

Compte tenu de la vétusté du réseau d'eau, un chantier de rénovation a été réalisé au lieu dit "Petit Rognac". D'autres travaux sont en également en cours sur différents sites de la commune afin de résoudre des fuites d'eau récurrentes. Nous remercions la réactivité d'intervention du service technique de la société Agur avec lequel nous collaborons régulièrement.



## GOUDRONNAGE DE NOS ROUTES

Après nouvelle consultation des entreprises de travaux publics par la voie d'un nouveau marché, le goudronnage reprendra à compter de juin 2024.



# NOS ÉCOLES, NOS ENFANTS, NOS JEUNES

## ÉCOLE MATERNELLE DE BASSILLAC ( 2ÈME TRANCHE )

Poursuite des travaux de la 2ème tranche qui se concrétise par :

- La reprise totale de la toiture ;
- L'isolation des sols, des murs et des plafonds ;
- Le changement de l'intégralité des huisseries ;
- Le bardage sur une partie du bâtiment ;
- L'aménagement de la mezzanine.

La livraison est prévue fin Juillet 2024.



## SÉCURISATION DU PARKING DES ÉCOLES DE MILHAC D'AUBEROCHE

Compte tenu des stationnements anarchiques observés, une expérimentation va être menée avec :

- La modification du sens de circulation ;
- Une signalisation verticale ;
- Un prémarquage des places de parking ;
- Un traçage au sol des cheminements piétons ;
- Un élagage de la haie pour une meilleure visibilité en sortie du parking.



## VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



Anastasia LAPORTE  
Adjointe



Jean Philippe BAGARD  
Adjoint



Christelle COUDERC  
Conseillère municipale

### AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :

**ISABELLE BOURDONCLE**  
**PHILIPPE DAVID**  
**MICHEL LAROUAGNE**  
**FLORENCE ARNAUD**  
**PHILIPPE CHABROL**

# NOS ÉCOLES, NOS ENFANTS, NOS JEUNES

## COMMUNE DE BASSILLAC ET AUBEROCHE CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Encadrés par Jean-Philippe BAGARD notre Adjoint aux écoles, les élections du Conseil Municipal Junior ont démarré le 19/01/2024. Cette année encore nombre de candidats élèves de CM2 des écoles de Bassillac et Auberoche ont souhaité s'inscrire dans cette démarche. Ces élections se sont déroulées dans les 3 mairies historiques de Bassillac, Milhac d'Auberoche et Blis et Born.

Le Maire de la commune ainsi que les maires délégués et les adjoints en charge de ce dossier ont remis les écharpes bleu-blanc-rouge à nos jeunes élus.

**Merci donc à nos jeunes élus :**

Maire de Bassillac et Auberoche

Noé CASTETS

Maire Déléguée de Bassillac

Léna SAUVE

Maires Délégués suppléants

Lysandra AUTEF (Référente Eylac)

Mael HAUTIER

Adjoints

Romane DEVEMY-GILLIER

Sasha TRUCHOT (Référent Le Change)

Clovis LEMIEN

Gabin CHARBONEAUX

Maire Déléguée de Milhac d'Auberoche

Margot CHARTROULE

Maire Déléguée suppléante

Line LABROUSSE

Adjoints

Clément POUSSOU

Maire Délégué de Blis et Born

Augustin LHERMITTE- ZORZER

Maire Délégué suppléant

Sacha MACQUART

Adjoints

Ambre JOYEL

Louis GALINDO-TILLION



## BLIS ET BORN / JARDIN AROMATIQUE

Projet "Jardin aromatique réalisé en lasagnes" voté par nos jeunes élus de Blis et Born. Il a été réalisé en équipe avec notre animatrice CMJ Charlène, Roselyne Bilan notre référente périscolaire, les enseignants de Blis et Born sans oublier nos agents des services techniques qui ont amené les matériaux nécessaires au préalable.



# LE SPORT

## TERRAINS MULTI SPORTS DE BASSILLAC ET BLIS ET BORN

Réalisation de deux terrains multi sports, l'un à Blis et Born à côté de la salle des fêtes et l'autre à Bassillac à proximité des terrains de foot. Ils viendront compléter ceux des communes historiques de Le Change, d'Eyliac et de Milhac d'Auberoche pour offrir à nos jeunes et aux familles des structures modernes, sécurisées et ludiques sur tout le territoire.

Ils permettent la pratique du volley, du basket et du foot avec pour certains une piste d'athlétisme 2 couloirs et une partie accessible pour personnes handicapées.



## TERRE DE JEUX 2024

Dans le cadre de son Label Terre de Jeux 2024, la Commune de Bassillac et Auberoche organise un Village Terre de Jeux, le samedi 14 septembre 2024 de 13h à 18h, en étroite collaboration avec le Conseil Départemental de la Dordogne et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne, pour les J.O. de Paris 2024.

Cet évènement qui interviendra peu après les jeux paralympiques va permettre aux associations du territoire de la Commune de Bassillac et Auberoche, des associations voisines partenaires, de faire un éclairage sur leur engagement, leur implication, promouvoir les valeurs olympiques et plus largement de proposer des activités sportives connues ou à découvrir.

September

14



20  
TERRE  
DE JEUX  
24

VIVRE  
LES JEUX  
PARTOUT  
EN FRANCE

## SPORT

**25<sup>E</sup> RALLYE  
RÉGIONAL 24  
DORDOGNE PERIGORD**

10 & 11  
AOÛT  
2024

Modernes et VHC



FFSA  
RALLYE

» ENGAGEMENT 250 €  
730 € équipement 100% ASA des 4 Couleurs  
équipages de plus de 200 km

Bassillac

f ECURIE DORDOGNE PÉRIGORD

RENSEIGNEMENTS

Magali (secrétaire) 06.59.10.51.84  
Jérôme (vice-président) 06.29.67.85.32

Samedi : Vérifs et Séance d'essai 40€ - Dimanche : départ du rallye



## 25<sup>ÈME</sup> RALLYE REGIONAL

Après le succès de l'édition 2023, cette épreuve comptant pour la coupe de France des rallyes, reviendra cette année ( les 11 et 12 août 2024) sur la commune de Bassillac et Auberoche. Les vérifications auront lieu à Bassillac le samedi après midi ainsi qu'une spéciale d'entraînement non loin du bourg avec un repas convivial le soir ouvert à tous.

Le dimanche, deux spéciales très appréciées l'an passé, se dérouleront sur la commune toujours entre La Roquette, Blis et Born et Milhac avec de nouveaux points mis à la disposition des spectateurs. Des animations et expositions de véhicules seront prévus durant tout le week-end dans le bourg de Bassillac. **Nouveauté 2024, en ouverture** le rallye accueillera une épreuve de véhicules historiques de compétition.

## TERRAIN PETANQUE EYLIAC

Aménagement d'une extension du terrain de boules par les employés municipaux. L'organisation des prochains tournois devraient en être facilitée.



## TERRAIN DE CRICKET

Le terrain de Cricket est en train de voir le jour sur l'ancien stade de foot d'Eyliac, il sera opérationnel dès que l'association sportive recevra le tapis à poser sur la zone de pitch. Bassillac et Auberoche est la seule commune du Grand Périgueux à pouvoir proposer ce sport atypique, pourtant le 3ème sport le plus pratiqué au monde. Le Cricket est conventionné USEP, avec pour but de développer son activité auprès de la jeunesse du secteur.

## GRAPPE DE CYRANO

La Grappe de Cyrano est un enduro classic qui a accueilli environ 600 pilotes de tous niveaux du Champion du monde à l'amateur.

Cette classique s'est déroulée sur deux jours de course, en passant sur 3 de nos villages, dont une spéciale sur Milhac d'Auberoche et une halte repas sur Le Change



# LA SANTÉ, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SÉCURITÉ

## MEMO - TRI

Trier permet de jeter moins de déchets dans ses ordures ménagères et de participer à la création de nouvelles filières de recyclage. Les déchets issus du tri deviennent des matières premières utilisées dans la fabrication d'objets du quotidien. En recyclant, nos ressources naturelles sont donc préservées.

Cette simplification du tri est une obligation réglementaire fixée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et concerne l'ensemble des Français.

## PAPIERS ET EMBALLAGES

Dans le **bac à couvercle jaune** ou le sac jaune, en vrac :

tous les papiers, emballages et briques en carton



- Boîtes et emballages
- Papiers, journaux, magazines
- Briques alimentaires

tous les emballages en métal



- Boîtes de conserve
- Canettes
- Capsule à café en aluminium
- Barquettes aluminium
- Aérosols vides
- Bidons de sirop

tous les emballages en plastique



- Bouteilles
- Flacons et bidons
- Sacs, sachets, films plastique
- Pots, boîtes et barquettes

## ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le **bac à couvercle marron**

**des ordures ménagères :** les absorbants, les couches-culottes, les déchets en plastique qui ne sont pas des emballages, les lingettes...



## VERRE

Dans les **benches à verres** ou à la **déchetterie**, les emballages en verre : bouteilles, pots et bocaux



Retrouvez la déchetterie la plus proche de chez vous



## LE COMPOSTAGE

Les déchets de cuisine et les déchets de jardin sont composés de matière organique biodégradable. Dans la nature, la matière organique, d'origine végétale ou animale, se dégrade naturellement pour permettre aux plantes de grandir.

Dans le composteur, c'est le même principe que dans la nature. Les déchets se décomposent, en présence de l'oxygène et de l'eau, grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes et autres insectes) pour se transformer en compost.



## NOS ANIMAUX SOUS CONTRÔLE

Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières.

L'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. En revanche, les cloisonnements forestiers, les pare-feu et les limites de parcelles ne sont pas considérés comme des chemins.

## VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



Isabelle DESMOND  
Maire Déléguée BLIS et BORN



Fabien ZERBIB  
Conseiller Délégué



Morgan VILATTE  
Conseiller municipal

## AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :

AMANDINE SOLE  
KARINE CHOULY  
JEAN-LOUIS SUDREAU  
CHRISTELLE GOINEAU  
STÉPHANE LACOUR-COULON

# LA SANTÉ, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SÉCURITÉ

## SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

Le monde agricole traverse une crise qu'il est difficile de ne pas soutenir tant nous connaissons, dans nos communes, la valeur du travail fourni par les agriculteurs qui façonnent nos paysages et notre environnement. Chacun de nous est acteur de cette économie locale et nous nous devons de les accompagner. Symboliquement la commune a gardé les panneaux de nos villages à l'envers en soutien à l'ensemble de nos agriculteurs. Concrètement, la commune s'est engagée depuis plusieurs années à privilégier les circuits courts et les produits locaux pour l'ensemble de ses cantines.



## EXTENSION DU PARC

### PHOTOVOLTAÏQUE D'EYLIAC

À l'étude depuis 2019, un projet de parc solaire de 14 ha est mené dans le prolongement du parc solaire déjà existant sur la commune de Bassillac-et-Auberoche, au lieu-dit « Le Maine du Castang ».

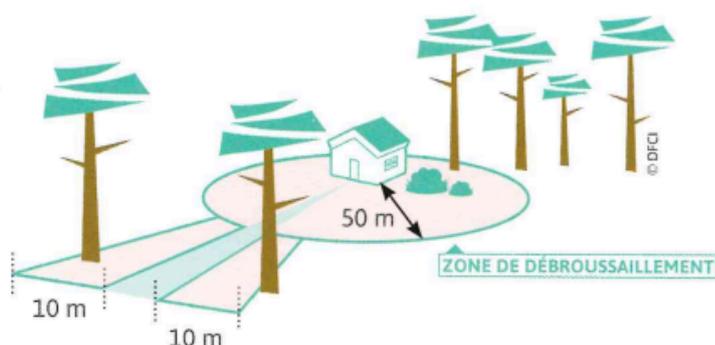
Après 2 ans d'instruction (dépôt de la demande de permis de construire en février 2022), le projet rentre à présent dans la phase d'Enquête Publique qui se déroulera du 14 mai au 13 juin 2024.

## PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- » 50 m aux abords des constructions,
- » 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



## Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



**Supprimer les arbustes** sous les arbres.



**Couper la végétation basse** (herbes, broussailles...)



**Élaguer les arbres** conservés.



**Couper les végétaux et branches** des arbres et arbustes proches des constructions.



**Couper les arbustes morts** et les branches sèches.



**Couper les branches des arbres** afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



**Limiter l'importance des haies** et les éloigner des bâtiments.



**Éliminer les déchets** par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



**Éloigner les réserves de bois** ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



**Nettoyer les gouttières et les toits** pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

FRANCE NATION VERTE  
Agr - Mobiliser - Accueillir

AYONS LES BONS RÉFLEXES



# LA SANTÉ, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SÉCURITÉ

## DES SACHETS POUR PRÉSERVER LA SURVIE DES ABEILLES

Planter du souci, de la bourrache, des coquelicots, du bleuet. Le sachet couvre 10 m<sup>2</sup> avec des graines locales et provient de la campagne de sensibilisation "Fleurs pour les abeilles" de l'association Observatoire Français d'Apidologie.

Cette association engagée dans la survie des abeilles propose une formation professionnelle d'apiculture responsable, possède un laboratoire de recherche pour lutter contre les maladies et agit à travers la sensibilisation avec ses deux campagnes : Fleurs pour les abeilles et l'Ecole des abeilles.

Afin de contribuer à leur protection, des référents de proximité sont nommés :

- Julie et Vincent ( Employés municipaux)
- Isabelle Desmond, (Maire déléguée de Blis et Born.)

**RESPECTONS TOUS LES BONS GESTES AFIN DE CONSERVER LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE ET INTERDISONS-NOUS LES DÉPÔTS SAUVAGES ( DES VERBALISATIONS FINANCIÈRES SERONT**



LE GRAND Périgueux  
Commune d'Agglomération

**A PARTIR DU 15 MAI**

**LE KIT DANS VOTRE MAIRIE !**

**Abeilles & Cie**  
**PROTÉGEONS-LES !**

- ✓ 1 sachet de graines de fleurs mellifères
- ✓ 1 piège sélectif pour le frelon asiatique
- ✓ 1 guide d'utilisation et de sensibilisation

**Semez des fleurs et capturez le frelon asiatique !**

Pour plus d'informations, retrouvez la page internet du Grand Périgueux.

## GESTES CITOYENS

**Le bruit :** Tout type de bruit (domestique, activité professionnelle, activité culturelle, sportive, de loisirs...) ainsi que les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon...) sont autorisés: De 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi / De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi / De 10h à 12h les dimanches et jours fériés. Nous rappelons que de 22h00 et 7h00 du matin: le tapage nocturne est verbalisable.

**Nos amis les animaux :** Les propriétaires d'animaux sont tenus d'en ramasser les déjections et de respecter les lieux publics et les zones communes. Nous rappelons que la divagation des chiens errants est répréhensible.

**Jardiner sans brûler :** Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage doivent être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie la plus proche. Nous vous rappelons qu'un broyeur est à votre disposition gratuitement sur réservation auprès de nos secrétaires.

**Planter sans dépasser :** La plantation d'une haie de séparation entre 2 propriétés doit respecter les consignes suivantes : une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m. Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m. Toute plantation ne respectant pas ces distances peut être soumise à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais, il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, (pas de taille du 15 mars au 31 juillet dans le cadre du respect de la saison de nidification).

**Plantations le long des voies publiques :** L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

# LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

## RESTAURANT BOUMÄI

Le 2 Mars dernier était inauguré le restaurant "Boumäi" à Bassillac, en lieu et place de l'ancien "Prévoist".

Les membres de cette nouvelle équipe sauront vous accueillir et ainsi vous pourrez découvrir une cuisine du monde aux saveurs d'ici et d'ailleurs.

Partage, générosité et soleil dans l'assiette seront à la carte et ce voyage gastronomique seront orchestrés par Audrey et Enzo les gérants.

Réservations : boumai.restaurant@gmail.com

Téléphone: 07.71.40.75.26

30, rue des frères Ribette à Bassillac.



## CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Depuis le 2 avril 2024, Atlantique Pellerin Vacances est le nouveau propriétaire du camping de la Pélonie.

Le camping est ouvert du 20 avril au 21 septembre 2024.

Le restaurant du camping sera ouvert à compter du mois de juin pour les clients du camping et les personnes extérieures souhaitant venir y boire un verre ou se restaurer.

Téléphone : 05.53.07.55.78

Tous nos vœux de réussite à Manon et à son équipe.

## 10 ANS DU BRABANT



Plus de 100 personnes sont venues à l'invitation de Sandra pour fêter cet anniversaire et profiter de ce bon moment de convivialité.

Les convives ont pu chanter et danser tard dans la nuit autour d'un cocktail dinatoire offert par la gérante.



**Celine PROUILLAC**  
Maire déléguée  
LE CHANGE



**Dominique BARDE**  
Adjoint



**Martine MAGNOL**  
Conseillère Déléguée

## VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER

**AUTRES MEMBRES  
DE LA COMMISSION :**

**VALÉRIE REMÉRAND**

**PHILIPPE DAVID**

**VINCENT GANDOLFO**

**ÉMILIE CASTANIÉ**

**STÉPHANE LACOUR-COULON**

# LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 16 Mars avait lieu une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

70 personnes avaient fait le déplacement, venant de nos 6 villages historiques, l'occasion de rencontrer des voisins, de rencontrer les élus et surtout d'avoir une présentation de la commune. La cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié.



## BORNES A PIZZAS

Les 3 bornes de Milhac d'Auberoche, Blis et Born et Le Change sont en fonction depuis le 25 Avril dernier.

Les distributeurs sont tous situés à moins de 50 km d'un atelier et grâce à des livraisons régulières, les distributeurs sont approvisionnés quotidiennement. Ces bornes ne se substituent aucunement à nos artisans locaux que nous soutenons et accompagnons depuis le début de notre mandat. Ces bornes sont des points relais à destination de nos habitants les plus éloignés. Elles ne concernent donc pas le village d'Eyliac ni sur celui de Bassillac.



## LE MOT DE L'OPPOSITION



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La situation internationale, très difficile et préoccupante pour les populations, nous démontre que nous devons, plus que jamais, nous entraider, resserrer et préserver nos liens sociaux.

Notre devoir d'élus est de travailler au maintien de nos services publics qui sont essentiels et doivent demeurer la priorité. Nous devons être au rendez-vous de ces enjeux, être attentifs aux besoins exprimés et apporter des réponses concrètes aux attentes.

Nous devons contribuer à faciliter et améliorer la qualité de vie.

Notre équipe est à votre disposition pour échanger.

N'hésitez pas à nous contacter.

A bientôt,

L'Équipe d'Unis pour l'avenir de Bassillac et Auberoche

**GROUPE D'OPPOSITION**

BASSILLAC ET AUBEROCHE  
unis pour l'avenir

<b>Stéphane MOTTIER</b>  C. délégué au GPX 06.64.62.58.65 St Antoine	<b>Emilie CASTANIE</b>  06.08.23.80.91 Bassillac	<b>Stéphane LACOUR COULON</b>  06.82.35.38.20 Eyliac	<b>Florence ARNAUD</b>  06.09.48.26.50 Blis et Born	<b>Philippe CHABROL</b>  06.73.30.71.14 Milhac	<b>Christelle GOINEAU</b>  06.77.81.88.92 Le Change	<b>Gérard COUSTILLAS</b>  06.75.31.38.56 Bassillac
--	---	---	--	---	--	---



